

Droit, migration et épistémologie : discussions critiques

Séminaire d'automne 2021

Séance 2. Migration, discours et imaginaires juridiques

Vendredi 22 octobre 2021, 14h00-15h30

Dans le prolongement de la première séance portant sur les manières de catégoriser les personnes en migration, il s'agira ici d'explorer et d'analyser ensemble des discours juridiques, en multipliant les points de vue et les approches méthodologiques et disciplinaires. Nous chercherons à développer des analyses qui, tout en prenant au sérieux la technicité du droit, mettent en exergue sa dimension politique et idéologique. En quoi le droit contribue-t-il à construire et imaginer l'étranger ? Quels sont les effets symboliques des discours juridiques dans le domaine migratoire ? Comment le droit exclut-il ou inclut-il les personnes en migration ?

Nous accueillerons deux intervenantes invitées. Professeure de droit et d'anthropologie à l'Université de Gand, Marie-Bénédicte Dembour présentera une analyse comparée d'arrêts des Cours interaméricaine et européenne des droits de l'homme (CIADH et CEDH) sur le thème de la détention des personnes en migration. Les arrêts *Veléz Loor c. Panama* (CIADH) et *Ilias et Ahmed c. Hongrie* (CEDH) viendront illustrer les différences de procédure, de style et de normes entre les deux Cours. Ils pourront également servir de base pour une discussion sur les effets juridiques et anthropologiques des discours des tribunaux vis-à-vis des personnes en migration.

Doctorante en science politique à l'Université libre de Berlin, Marie Walter-Franke abordera, à partir du concept de gouvernementalité de triage, la tension entre les logiques de protection et de contrôle au sein du régime d'asile européen commun. Jugées contradictoires, ces deux logiques alimentent des discours d'inclusion et d'exclusion, qui se manifestent notamment dans les directives et règlements européens portant sur l'asile (directives Procédure, Qualification et Accueil, règlement Dublin).

La langue principale de cette séance sera le français dont il convient d'avoir une compréhension orale minimale. Toutefois, toute intervention en anglais sera bienvenue.

Le séminaire aura lieu en personne à Sciences Po. L'inscription est gratuite mais obligatoire et les places en salle sont limitées. Lors de l'inscription, l'option sera donnée de participer au séminaire par visioconférence. Nous vous remercions de vous engager à venir si vous indiquez une participation en présentiel.

Contact : law.migration.spls@gmail.com | Inscription obligatoire : <https://forms.gle/jjYs99SKxBN92tS3A>